

PAPi

Vienne Aval

Programme
d'Actions
de Prévention
des **Inondations**

Lettre d'information **3** Février 2021

ÉDITO

François BOCK,
1^{er} Vice-Président
de l'EPTB Vienne

SOMMAIRE

p.2 : Avenant au PAPi
Vienne Aval

p.3 : Zoom sur
plusieurs actions

p.4 : Retour sur les
ateliers pédagogiques
auprès des scolaires



Les inondations

Les crues
peuvent-elles
être bénéfiques ?

A
Non car elles altèrent l'écosystème de rivières
B
Oui car elles permettent la reproduction
de certaines poissons, et le développement
de certaines plantes.

On apprend
en jouant à
«Vienne et
Crues»

Les inondations dramatiques qui se sont déroulées dans le sud-est de la France cet automne, et les crues que nous connaissons actuellement, nous rappellent que les collectivités doivent être préparées à faire face à des événements exceptionnels. Pour gérer la crise, les moyens à mettre en place sont à adapter en fonction du type de crue. Nos cours d'eau se caractérisent par des inondations plutôt lentes mais qui peuvent paralyser les activités dans la durée.

Malgré le contexte sanitaire, les actions du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPi) Vienne aval se sont poursuivies sur l'année 2020. A titre d'exemple, tous les ateliers pédagogiques auprès des classes de CM1-CM2 ont été réalisés par le CPIE Seuil du Poitou et le CPIE Val de Gartempe. Au total 600 élèves ont bénéficié de ces ateliers et l'enquête menée auprès des enseignants nous encourage à renouveler cette opération. Actuellement, le PAPi est engagé financièrement à plus de 80% grâce à l'implication des différents porteurs de projets.

Aujourd'hui, plusieurs évolutions réglementaires incitent à se projeter vers une nouvelle organisation pour la prévention des inondations : la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) et l'extension du Territoire à Risque Important (TRI) de Châtellerault sur l'axe Clain jusqu'en amont de Poitiers*. C'est dans ce contexte qu'un avenant au PAPi actuel a été labellisé fin 2020 et allonge la durée de 2 ans soit jusqu'à fin 2022. Vous trouverez dans ce numéro les explications plus détaillées.

Cette 3^e lettre annuelle d'information du PAPi Vienne Aval vous permettra de prendre la mesure des actions mises en œuvre sur le territoire malgré la crise sanitaire actuelle. En effet, le travail fourni par l'ensemble des porteurs de projets signataires du PAPi a permis de maintenir un engagement satisfaisant des actions.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette lettre d'information.

* Châtellerault, Naintré, Availles-en-Châtellerault, Cenon-sur-Vienne, Vouneuil-sur-Vienne, Bonneuil-Matours, Beaumont Saint-Cyr, Dissay, Jaunay-Marigny, St-Georges-lès-Baillargeaux, Chasseneuil-du-Poitou, Migné-Auxances, Buxerolles, Poitiers, Saint-Benoît, Ligugé, Smarves.

Avenant au PAPI Vienne Aval

L'extension du Territoire à Risque Important (TRI) validée par arrêté préfectoral fin 2018 conduit à réviser la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) sur un périmètre plus vaste. Elle s'étend désormais depuis la confluence Vienne/Issoire jusqu'à la confluence Vienne/Creuse en y intégrant le bassin du Clain soit environ 250 communes pour une surface de 5 400 km².

Périmètre de la SLGRI Vienne-Clain



L'EPTB Vienne est chargé d'animer la révision de cette stratégie. À compter de 2021, une première étape consistera à réaliser un diagnostic complet du risque inondation sur ce périmètre étendu, puis les dispositions et mesures à mettre en œuvre pour réduire ce risque seront élaborées en concertation avec les parties prenantes (collectivités, usagers...). Ce travail doit aboutir à un futur Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne/Clain en 2023.

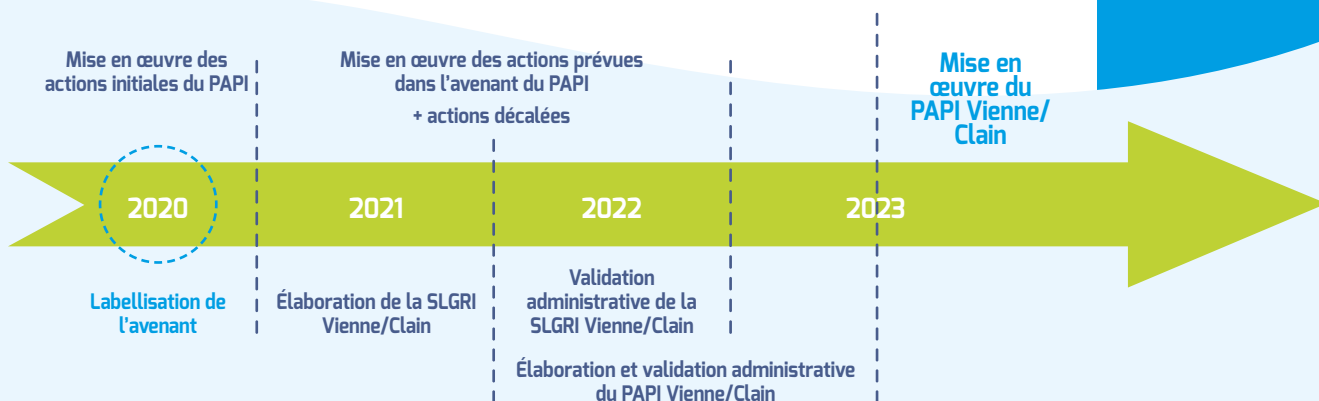
L'avenant labellisé fin 2020 allonge la durée de 2 ans et permet de mobiliser des financements à hauteur de 80% pour :

- **Élaborer** la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) Vienne/Clain dans la perspective d'un futur PAPI sur ce même périmètre en 2023
- **Régulariser** les ouvrages écrêteurs de crue sur le Talbat (Commune de Chauvigny) au regard des obligations réglementaires pour assurer la sécurité des populations protégées

- **Réaliser** des mesures bathymétriques et topographiques sur les ouvrages d'art, qui font l'objet d'une analyse de leur vulnérabilité face au risque d'inondation.

Le montant de cet avenant s'élève à 500 000 euros et porte le montant global actuel du PAPI à environ 1,6 millions d'euros. Pendant ces deux années supplémentaires, les actions qui ont pris du retard, notamment en raison de la crise sanitaire, pourront être réalisées. 🍷

Vers la mise en place d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne/Clain



LES CHIFFRES CLÉS DU PAPI VIENNE AVAL

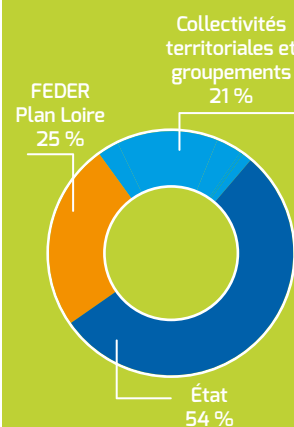
Montant conventionné en 2018

1 125 096 €

Calendrier du programme
2018-2020

6 signataires | **20** actions programmées

Plan de financement



QUELQUES INDICATEURS

10 actions achevées | **9** actions en cours
▲ **1** action à démarrer

83%

83% du montant global du PAPI engagé au 31/12/2020

Zoom sur 4 actions en cours

Recensement des évènements passés

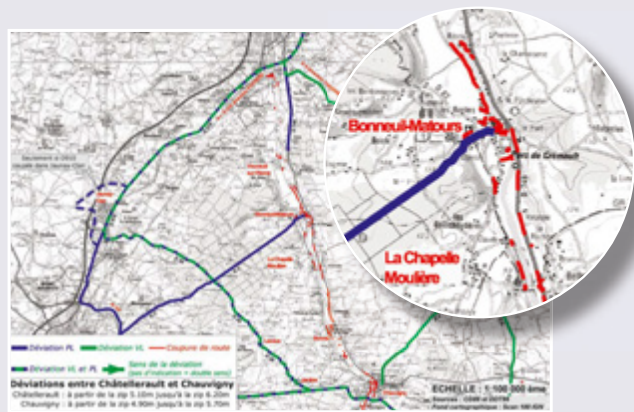
La culture du risque est peu présente sur le territoire et la mémoire des crues passées se perd. L'EPTB Vienne a créé plusieurs panneaux d'exposition disponibles gratuitement sur simple demande. Trois panneaux sont dédiés aux crues de la Vienne qui ont marqué le XX^{ème} siècle dont la plus importante en 1913, ils retracent l'histoire des crues à partir de photos, cartes postales... Deux autres panneaux expliquent la notion d'inondation et comment se préparer en cas de crise.



Aperçu des panneaux n° 3, 4 et 5

Plan Gestion Trafic (PGT) inondation sur la Vienne

Un besoin d'efficience et de coordination entre les services lors d'épisodes d'inondation a conduit la DDT à proposer la réalisation d'un plan de gestion de trafic Inondation (PGTI) pour les crues de la Vienne. Ainsi, des déviations routières ont été créées pour faire face aux perturbations de circulation lors d'inondation sur les routes structurantes. Ce travail est illustré par des cartes résumant les déviations possibles de Lussac-les-Châteaux en passant par Chauvigny et Châtelleraut jusqu'à Dangé-Saint-Romain, en fonction d'inondation partiellement à fortement perturbante mais aussi exceptionnelle.



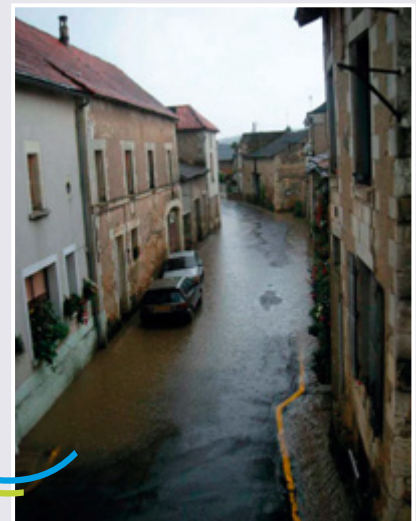
Carte des déviations routières

Cette action du PAPI Vienne aval est portée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) 86, en étroite collaboration avec le département de la Vienne -responsable des routes du département- et, dans une moindre mesure, les directions interdépartementales des routes (DIRCO et DIRA) responsables de l'exploitation des routes nationales dans la Vienne.

Développement d'un plan de gestion ruissellement

Les inondations causées par les ruissellements sont de plus en plus nombreuses et violentes sur le territoire. Des communes peuvent être fortement impactées à l'image de Bonnes et Naintré. Dans ce contexte, le Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) a initié une action visant à établir un plan de gestion des ruissellements. Ce travail se déroulera en trois phases qui permettront de **déterminer les secteurs prioritaires** pour des opérations de réduction du ruissellement et **d'indiquer des propositions d'actions** localisées, dimensionnées et chiffrées. Pour gérer ces phénomènes, l'approche par bassin est privilégiée.

Inondation causée par des ruissellements sur la commune de Vouneuil-sur-Vienne



Source : Mairie de Vouneuil-sur-Vienne.

Fonctionnement des zones d'expansion de crue (ZEC)

L'EPTB Vienne a mené en 2018-2019 une étude pour identifier les ZEC existantes et potentielles afin de reconquérir ces espaces pour diminuer les hauteurs d'eau dans les zones à risques et réduire la vulnérabilité des enjeux en zone inondable. La zone d'étude s'étend sur le linéaire de la Vienne, depuis le barrage de Chardes (Isle-Jourdain) jusqu'à la confluence avec la Creuse (Port-de-Piles). Les résultats de l'étude ont permis d'identifier 51 ZEC principales qui représentent 60% du volume de stockage global dans le lit majeur de la Vienne, pour seulement 1/3 de la surface inondable occupée lors d'une crue centennale. L'étude a également permis d'évaluer la diminution du risque d'inondation des 51 ZEC, puisqu'elles permettent une réduction des dommages générés par les crues de l'ordre de 210 000€ HT tous les ans. Les résultats ont été synthétisés dans une plaquette d'information, disponible sur le site internet de l'EPTB.



Plaquette disponible : <http://eptb-vienne.fr>

Retour sur les ateliers pédagogiques menés auprès des scolaires

Près de 600 élèves de CM1-CM2 sensibilisés

L'EPTB Vienne a missionné le CPIE Seuil du Poitou et le CPIE Val de Gartempe afin de créer et mettre en œuvre des ateliers pédagogiques auprès des scolaires du 3^e cycle (classes de CM1-CM2) sur les 11 communes du PAPI (de Valdivienne à Châtelleraut).

Ces ateliers pédagogiques ont été réalisés sur une demi-journée à l'intérieur (en classe) et à l'extérieur lorsque la situation géographique et les conditions de sécurité le permettaient. Ces interventions étaient initialement prévues durant l'année scolaire 2019-2020 mais la crise sanitaire a imposé de prolonger l'action sur l'année

scolaire 2020-2021. Actuellement, l'ensemble des prestations ont été réalisées par les CPIE.

Ces interventions ont permis d'apporter aux enfants des connaissances sur les risques d'inondation et sur les bons comportements à adopter en cas de crue. Différents supports pédagogiques ont été conçus et utilisés dans le cadre de cette opération, dont le jeu « Vienne et crues ».

Au total les 9 communes visées, soit 24 classes et près de 600 élèves, ont pu bénéficier des ateliers pédagogiques.



Focus La gestion de crise

« Il faut apprendre à vivre avec le risque inondation. Une zone inondable sera inondée, nous ne savons pas quand mais cela arrivera. L'ampleur des impacts humains et matériels des inondations maintes fois constatée ces dernières années nous oblige à affermir nos organisations de gestion de crise. Il est nécessaire que chaque acteur du territoire se prépare à faire face à un tel événement » (Gaëlle Berthaud, directrice territoriale Méditerranée du Cerema). De nombreuses villes du sud de la France ont fait évoluer leurs dispositifs de gestion de crise suite à des événements catastrophiques notamment, en se dotant d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) opérationnel, d'un plan de continuité des activités, en créant une cellule locale de veille ... **Afin de développer la gestion de crise sur le territoire, plusieurs actions sont prévues au programme du PAPI : élaboration d'un Plan de Gestion Trafic (PGT) inondation sur la Vienne et accompagnement des communes pour élaborer leur PCS et vérifier leur opérationnalité.**

LE COORDONNATEUR :

EPTB Vienne
Bâtiment Galiléo - 20 rue Atlantis
Parc Ester Technopole
87 068 LIMOGES Cedex
05.55.06.39.42
Antenne de Poitiers : 05.86.16.10.70
f.blaize@eptb-vienne.fr

LES PORTEURS DE PROJETS :



LES FINANCEURS



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.